



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3884

Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, Lyon Parc Auto et l'imprimerie Chirat, dans le cadre de l'exposition Andy Warhol ephemera du 28 mars au 16 septembre 2018

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 28 MAI 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

**2018/3884 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE, LYON PARC AUTO ET L'IMPRIMERIE CHIRAT, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION ANDY WARHOL EPHEMERA DU 28 MARS AU 16 SEPTEMBRE 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du musée. Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

Le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique présentera, du 28 mars au 16 septembre 2018, l'exposition Andy Warhol Ephemera, qui dévoilera la plus importante collection privée des travaux publicitaires d'Andy Warhol, dont le commissariat est confié au Québécois Paul Maréchal. Ce dernier, collectionneur, conférencier et auteur des trois catalogues raisonnés de l'œuvre de design graphique d'Andy Warhol, a passé vingt ans de sa vie à rassembler les témoignages de l'inépuisable créativité graphique de l'artiste.

Andy Warhol a réalisé pratiquement tous les produits recensés par l'immense typologie des imprimés éphémères : papiers d'emballage, napperon, programmes de théâtre, affiches, devises monétaires, invitations de tous ordres, cartes postales, brochures publicitaires, étiquettes de vins, sacs de shopping, plis premier jour, sans parler des vêtements, montre-bracelet...

La sélection de Paul Maréchal pour l'exposition est constituée de documents réalisés par l'artiste en réponse à une commande. Ce sont des créations exclusives produites en quantités limitées. Leur caractère de rareté et l'intensité de leur redécouverte fera de cette exposition un événement.

Pour Warhol, la communication graphique représente un véhicule idéal de diffusion. Une œuvre d'art est pertinente si elle s'inscrit dans son époque. La création artistique ne se limite pas à la peinture, la gravure et la sculpture. L'ordinateur, la vidéo, le télécopieur, un Polaroid, des objets, une pochette de disque, une couverture de livre, une brochure publicitaire ou un vêtement, sont autant de supports pour la création. L'artiste associe sans préjugés l'art commercial aux beaux-arts et fait bénéficier la peinture des techniques de l'imprimerie. Cette exposition permettra d'apporter un éclairage nouveau et différent sur l'œuvre de Warhol, surtout connu pour ses portraits de célébrités.

Dans le cadre de cette exposition, Lyon Parc Auto et l'imprimerie Chirat ont manifesté le souhait d'être mécènes du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, en effectuant un don en nature d'une valeur de 50 000 € pour Lyon Parc Auto et de 5 500 € pour l'imprimerie Chirat.

Les contreparties consenties par la Ville de Lyon, dans le cadre de ce mécénat, ont été strictement évaluées et restent dans les limites de 25 % admises par l'administration fiscale comme suit :

<b>Mécène : Lyon Parc Auto</b>	
<b>Don du mécène</b>	<b>Contreparties offertes par la Ville de Lyon</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Co-organisation d'une exposition temporaire de l'artiste Gaëlle Loth du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre 2018, dans un espace d'accueil du Parc République.</li> </ul> <p>L'exposition consiste en une œuvre éphémère de l'artiste Gaëlle Loth, une création inspirée et en résonance avec l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i>.</p> <p>Prise en charge des frais de la conception artistique de l'œuvre de l'artiste Gaëlle Loth (création des visuels présentés).</p> <p><u>Valorisation : 7 000 €.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise en charge des frais techniques afférents à la coordination, la réalisation et l'installation de l'œuvre de Gaëlle Loth dans l'espace du parc République.</li> </ul> <p><u>Valorisation : 28 000 €.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'une vidéo d'artistes en lien avec le travail de Gaëlle Loth et l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i>.</li> </ul> <p><u>Valorisation : 2 000 €.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide à la réalisation (création graphique et impression) d'un catalogue à destination du grand public, dans le cadre de l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i>, de 160 pages environ, riche en images et en explications, imprimé en 2 000 exemplaires.</li> </ul> <p><u>Valorisation : 8 000 €.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valorisation de l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i> sur les outils de communication de Lyon Parc Auto.</li> <li>▪ Présence d'une affiche 120x176 de l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i> sur l'affichage ClearChannel dans l'espace du parc République, durant le temps de l'exposition.</li> <li>▪ Présence de 30 affichettes (40x60) dans tous les espaces d'accueil des 30 parkings Lyon Parc Auto, durant le temps de l'exposition.</li> <li>▪ Information et renvoi à l'exposition dans le magazine Mob'art de Lyon Parc Auto (3 numéros par an diffusés à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence du logo du mécène Lyon Parc Auto sur les supports de communications suivants :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- affiche grand format sur la façade Monoprix Cordeliers, du 16 au 30 avril 2018 ;</li> <li>- affiches 40x60 en 2 000 exemplaires ;</li> <li>- affiches 1200x1600 mm en 680 exemplaires ;</li> <li>- affiches 2400x3200 mm en 70 exemplaires ;</li> <li>- cartons d'invitation à la soirée de vernissage en 7 500 exemplaires ;</li> <li>- bâche extérieur de 10 m x 6 m.</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Valorisation : 2 750 €.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence du logo et du nom du mécène sur tous les supports électroniques le temps de l'exposition (site internet, Facebook).</li> <li>▪ Présence du logo et du nom du mécène sur la Newsletter du musée du mois d'avril 2018, éditée à 16 000 exemplaires.</li> </ul> <p><u>Valorisation : 1 200 €.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mention dans le dossier de presse de 100 exemplaires. Une page du dossier de presse sera dédiée à l'action du mécène, c'est-à-dire à la création et l'exposition d'une œuvre éphémère, en lien avec l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i>, dans l'espace République de Lyon Parc Auto.</li> </ul> <p><u>Valorisation : 2 500 €.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique s'engage à fournir au mécène, à direction exclusive de son personnel :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- une invitation au dîner d'après inauguration de l'exposition avec artistes, commissaire d'exposition et privatisation du lieu, pour deux personnes de Lyon Parc Auto (<u>valorisation : 200 € comprenant un menu à 40 € et le caractère exceptionnel de ce dîner avec privatisation du lieu</u>) ;</li> <li>- 25 billets d'entrée individuelle au prix public unitaire de 8 € (<u>valorisation : 200 €</u>) ;</li> <li>- une visite commentée d'une durée d'une heure de l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i> pour un maximum de 25</li> </ul> </li> </ul>

15 000 exemplaires). <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visibilité et information concernant l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i> sur le site internet de Lyon Parc Auto.</li> <li>▪ Documents de relations presse de Lyon Parc Auto.</li> </ul> <p>Valorisation : 5 000 €.</p> <p><b>Valorisation totale : 50 000 €.</b></p>	personnes, à programmer entre le 14 avril et le 20 septembre 2018 (valorisation : 135 €) ; - 50 catalogues de l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i> (valorisation : 1 250 €).
<b>Mécène : Imprimerie Chirat</b>	
Don du mécène	<b>Contreparties offertes par la Ville de Lyon</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impression de 3 000 exemplaires de l'affiche 40x60 cm de l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i>.</li> </ul> <p>Valorisation : 2 500 €.</p> <p>Impression de 12 000 exemplaires de la Lettre du Musée n° 23, éditée dans le cadre de l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i>.</p> <p>Valorisation : 3 000 €.</p> <p><b>Valorisation totale : 5 500 €.</b></p>	Présence du nom et/ou du logo du mécène sur les différents supports de communication de l'exposition <i>Andy Warhol Ephemera</i> , ainsi que sur le site du musée :  - la Lettre du musée n° 23 en 12 000 exemplaires ; - affiches 40x60 en 3 000 exemplaires ; - affiches 1200x1600 mm en 680 exemplaires ; - affiches 2400x3200 en 70 exemplaires ; - cartons d'invitation à la soirée de vernissage en 7 500 exemplaires.
<b>Valorisation totale : 750 €.</b>	

Les conditions de ces mécénats sont formalisées dans les conventions jointes au rapport.

Vu la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 ;

Vu lesdites conventions de mécénat ;

Oùï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

### DELIBERE

1- Les conventions de mécénat susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, Lyon Parc Auto et l'imprimerie Chirat, pour l'exposition *Andy Warhol Ephemera*, sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- La recette correspondante, soit 55 500 euros, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018 nature 7713.

4- La dépense correspondante, soit 55 500 euros, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018, natures 6231, 6257, 6236.

(Et ont signé les membres présents)  
 Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER